

PAR COURRIEL

Le 23 janvier 2017

OBJET : Demande d'accès à des documents
N/dossier : 48245 / 2017-02

Le 5 janvier 2017, nous avons reçu votre demande d'accès à l'information nous demandant les renseignements suivants :

- 1. Tous documents permettant d'établir le nombre de personnes qui ont bénéficié de l'aide juridique gratuite au Québec pour les années 2015 et 2016. Je souhaiterais obtenir l'information globale de même que pour chacune des régions du Québec.*
- 2. Tous documents permettant d'établir les coûts liés à l'aide juridique gratuite au Québec pour les années 2015 et 2016. Je souhaiterais obtenir l'information globale de même que pour chacune des régions du Québec.*

En premier lieu, nous désirons porter à votre attention que la période financière de la Commission des services juridiques s'étale du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année. Nous désirons également vous souligner que vous pouvez en tout temps consulter les rapports annuels disponibles sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.csj.qc.ca.

Pour répondre à votre première question et tel qu'il appert de la lecture de nos statistiques, voici le nombre de demandes admises gratuitement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ainsi que du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016¹, et ce, par centre régional, couvrant le territoire du Québec :

¹ Il est à noter qu'au moment de prendre la lecture des statistiques pour l'année 2016, il est possible que des demandes aient été traitées mais ne soient pas encore admises puisqu'en attente de documents au soutien des demandes d'aide juridique. Normalement, les chiffres représentatifs de la réalité sont connus environ 30 jours après leur traitement.



Demandes admises gratuitement

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue	10 414
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent-Gaspésie	8 935
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord	4 858
Centre communautaire juridique de l'Estrie	13 208
Centre communautaire juridique de Laurentides-Lanaudière	26 319
Centre communautaire juridique de la Mauricie Bois-Francs	16 173
Centre communautaire juridique de Montréal	57 482
Centre communautaire juridique de l'Outaouais	13 305
Centre communautaire juridique de Québec	22 116
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud	29 440
Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac St-Jean	8 833

211 083

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue	11 508
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent-Gaspésie	10 238
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord	4 798
Centre communautaire juridique de l'Estrie	14 918
Centre communautaire juridique de Laurentides-Lanaudière	27 488
Centre communautaire juridique de la Mauricie Bois-Francs	17 464
Centre communautaire juridique de Montréal	63 111
Centre communautaire juridique de l'Outaouais	14 820
Centre communautaire juridique de Québec	23 433
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud	32 058
Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac St-Jean	9 090

228 926

Quant à votre deuxième question, nous ne disposons pas des coûts liés uniquement à l'aide juridique gratuite. Voici donc les coûts liés à l'aide juridique gratuite et avec contribution, et ce, par centre régional, couvrant le territoire du Québec :

Coût aide juridique gratuite et avec contribution

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue	7 469 941 \$
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent-Gaspésie	7 488 310 \$
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord	3 858 565 \$
Centre communautaire juridique de l'Estrie	10 155 541 \$
Centre communautaire juridique de Laurentides-Lanaudière	16 506 287 \$
Centre communautaire juridique de la Mauricie Bois-Francs	10 014 042 \$
Centre communautaire juridique de Montréal	45 282 609 \$
Centre communautaire juridique de l'Outaouais	8 359 057 \$
Centre communautaire juridique de Québec	14 974 589 \$
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud	19 018 419 \$
Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac St-Jean	6 282 195 \$

149 409 555 \$



Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue	7 489 780 \$
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent-Gaspésie	7 988 317 \$
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord	3 760 755 \$
Centre communautaire juridique de l'Estrie	10 318 820 \$
Centre communautaire juridique de Laurentides-Lanaudière	16 780 888 \$
Centre communautaire juridique de la Mauricie Bois-Francs	10 551 258 \$
Centre communautaire juridique de Montréal	45 169 992 \$
Centre communautaire juridique de l'Outaouais	8 880 455 \$
Centre communautaire juridique de Québec	15 093 952 \$
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud	20 597 959 \$
Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac St-Jean	6 483 999 \$
	<hr/>
	153 116 175 \$

Conformément à l'article 51 de ladite Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec. Vous trouverez ci-joint une note explicative relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Original signé)

M^e Richard La Charité
Secrétaire par intérim de la Commission et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

RLC/lc



Note explicative

Avis de recours

(Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels)

1. Une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou si le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.
2. La demande de révision doit être faite par écrit; elle expose brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée.
3. Elle doit être adressée à la Commission d'accès à l'information dont l'adresse est :

Québec – Siège social
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4

Téléphone : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102

ou

Montréal

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Telephone : (514) 873-4196
Fax : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux :

1-888-528-7741

4. Vous avez trente jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à votre demande pour présenter votre demande à la Commission d'accès à l'information.
5. La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente jours.